

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FOUR-L'ÉTANG

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 8 - présents : 7 - votants : 7

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Daniel CRAMER, Fabienne ROUSSEAU, Magali DUGAND, Cyril DUPUIS, Christine LAROYE et Jean-Michel RICHARD

ABSENT : Florent BEIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

OBJET : CONVENTIONS AVEC L'ESAT DE CUNLHAT

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les contrats établis par l'ESAT de CUNLHAT :

- pour l'entretien des **espaces verts** concernant l'année 2025.

Le montant annuel total de la prestation s'élève à **5 659,75 € T.T.C.** Cette somme sera réglée par mensualités de 471,64 € du mois de janvier au mois de mai 2025 et de 471,65 € du mois de juin au mois de décembre 2025. Cette somme correspond à 9 interventions prévues.

- pour l'entretien des **bâtiments communaux** concernant l'année 2025.

Le montant total de la prestation s'élève à **1 867,68 € T.T.C.** Cette somme sera réglée par mensualités de 155,64 € du mois de janvier au mois de décembre 2025. Cette somme, correspondant à 23 interventions prévues, pourra être réajustée en fonction du nombre réel d'interventions.

La prestation proposée est la suivante :

- Tous les quinze jours : nettoyage de la mairie, des toilettes publiques et
- Une fois par mois : nettoyage du point propre
- Une fois par trimestre : balayage de la cage d'escalier et nettoyage de la porte vitrée du logement attenant à la mairie
- Deux fois par an : nettoyage de la bibliothèque et de la salle des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de **valider** ces contrats,
- **autorise** Monsieur le Maire à les signer.

=====

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christophe DOS SANTOS.



Publiée le : 17/01/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publication devant le Tribunal Administratif.